



Association pour la Défense des Droits des Consommateurs

Av. Garouang Quartier Djambal bahr A cote de la station COGIMES BP: 1385 N°Djaména Tel : 66 20 51 34 GSM : 66 25 67 23

Communiqué de presse N° 003/BEN/16

Depuis quelques semaines, les internautes sont privés de l'accès aux réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp, Viber etc.) par les voies habituelles. Cette situation porte atteinte gravement au droit à l'information et à la liberté d'opinion et d'expression des citoyens consommateurs.

Il n'est pas superflu de rappeler que la capacité de partager l'information et de communiquer librement en utilisant les TIC est essentielle à la mise en œuvre des droits humains tels que garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les Nouvelles TIC et notamment les réseaux sociaux font désormais partie de notre quotidien comme des biens et services essentiels comme l'eau, la nourriture etc.

Restreindre en ce 21^{ème} siècle, l'accès des citoyens consommateurs aux réseaux sociaux sans aucune information et explication de la part des opérateurs et des autorités publiques constituent pour les premiers un manque de considération à l'endroit de leurs abonnés et pour les seconds c'est-à-dire les pouvoirs publics, une violation de la liberté d'expression et de communiquer.

L'ADC exprime son indignation sur cette privation de liberté de communiquer au moment où le mandat du Chef de l'Etat à la tête de l'Union Africaine est placé sous le signe des Droits de l'homme.

C'est pourquoi, l'ADC demande aux opérateurs de la téléphonie Mobile, à l'ARCEP et au gouvernement de faire rétablir l'accès aux réseaux sociaux par les voies habituelles et de mettre fin définitivement à ce genre de pratiques privatives de liberté d'expression et de communication.

N°Djaména, le 27 Juin 2016

Pour le Bureau National de l'ADC,

Le Secrétaire Général



DAOUDA ELHADJ ADAM